

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annoncés, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la délibération du Comité des Travaux
 Publics, en date du 9 mai dernier, et celle du
 Comité d'hygiène, prise le lendemain ;

Vu l'Ordonnance sur la Police Générale ;

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Une commission de trois membres désignés par
 Notre Gouverneur Général et comprenant un
 architecte ou entrepreneur et un médecin, est
 spécialement chargée d'éclairer et de seconder
 l'action de l'autorité en vue de rechercher et de
 déterminer toutes les causes d'insalubrité qu'il
 serait possible de prévenir ou auxquelles il
 y aurait lieu de porter remède.

Cette commission vérifiera le mode de cons-
 truction et le fonctionnement des appareils sa-
 nitaires, le mode d'évacuation des eaux-vannes
 et ménagères, l'état des fosses et cabinets d'ai-
 sances, des égouts et de leurs branchements, et
 indiquera les défauts qu'elle aura consta-
 tés, ainsi que les moyens de les réparer.

ART. 2

La commission instituée par l'article précé-
 dent se réunira à la Mairie. M. le Maire de
 Monaco ou son délégué en prendra la prési-
 dence quand il jugera à propos de participer à
 ses opérations.

Elle pourra requérir l'assistance du Directeur
 des Travaux Publics ou d'un agent de son ser-
 vice désigné par lui et celle des Commissaires
 de Police.

La commission de visite est autorisée à péné-
 trer, au besoin, dans les propriétés particulières,
 pour l'accomplissement de sa mission.

ART. 3

Les commissaires de police devront faciliter les
 opérations de la commission, et dresser procès-
 verbal au cas où elles rencontreraient quelque
 résistance.

La commission, après chaque visite, en cons-
 tata le résultat dans un rapport, qui sera
 transmis par le Maire à Notre Gouverneur Gé-
 néral. Un état descriptif et estimatif des travaux
 qu'elle aura jugés nécessaires sera dressé par
 le service des Travaux Publics.

ART. 4

Les intéressés seront mis en demeure par
 Notre Gouverneur Général d'exécuter, dans le
 délai qu'il fixera, la part qui leur incombera, et
 cette mise en demeure leur sera notifiée par
 le surveillant de la voirie ou tout autre agent
 assermenté.

A l'expiration du délai fixé, il sera procédé
 par le service des Travaux Publics à la recon-

naissance des mesures prises en vertu de la
 mise en demeure. En cas d'inexécution totale
 ou partielle, procès-verbal sera dressé et trans-
 mis en même temps à Notre Gouverneur Gé-
 néral et à Notre Avocat Général.

ART. 5

Les contraventions à la présente Ordonnance
 seront punies d'une amende de 16 à 50 francs.
 En outre, en cas d'inexécution totale ou parti-
 tielle des mesures ou travaux d'assainissement
 prescrits, le tribunal en ordonnera l'exécution
 d'office aux frais du contrevenant. Le montant
 en sera recouvré par le Receveur de l'Enregis-
 trement en même temps que l'amende et les
 autres frais du jugement.

ART. 6

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Gé-
 néral et Notre Gouverneur Général sont chargés,
 chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de
 la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatre
 juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,

Le Conseiller d'Etat délégué,

Signé : C. JOLIVOT.

*D'autres Ordonnances en date du même
 jour, contiennent les dispositions suivantes :*

A partir de la promulgation de la présente
 Ordonnance, l'inscription prise d'office par le
 Conservateur des hypothèques en vertu des
 actes de vente d'immeubles, dont le prix res-
 terait dû en tout ou en partie, ne donnera plus
 lieu à d'autre perception qu'à celle du droit
 fixe de un franc, du timbre et du salaire
 énoncés à l'article 22, paragraphe second, de
 l'Ordonnance du 28 février 1862.

Toute disposition contraire est abrogée.

L'article 21 de la loi du 29 avril 1828 sur
 l'enregistrement et le timbre est remplacé par
 les dispositions suivantes :

« Les délais pour faire enregistrer les actes
 « publics sont, savoir :

« De quatre jours pour ceux des huissiers ;
 « De dix jours pour les actes des notaires à
 « l'exception des actes de protêt qui doivent
 « être enregistrés dans les quatre jours ;
 « De quinze jours pour les actes judiciaires. »

Le paragraphe ci-après est ajouté à l'ar-
 ticle 40 de la même loi :

« Toutefois les notaires et les huissiers pour-
 « ront faire des actes en vertu et par suite
 « d'actes sous-signature privée ou passés en
 « pays étranger, non enregistrés et non timbrés,
 « et les énoncer dans leurs actes, à la condition
 « que chacun de ces actes sous-seing privé ou
 « passés en pays étranger demeurera annexé à
 « celui dans lequel il se trouvera mentionné
 « et qu'il sera soumis avant lui ou en même

« temps que lui à la formalité de l'enregistre-
 « ment et du timbre, ainsi que des amendes
 « dont lesdits actes sous-seing privé ou passés
 « en pays étranger seront passibles. »

Toutes dispositions des lois et Ordonnances
 contraires à celles qui précèdent sont abrogées.

A l'avenir, les contestations qui pourraient
 s'élever relativement à l'exécution des travaux
 publics ou à l'interprétation des devis, cahiers
 des charges et règlement de compte seront
 jugées par les tribunaux ordinaires.

Le paragraphe 13 de l'article 14 de l'Ordon-
 nance du 6 juin 1858 et toute disposition
 contraire à l'article ci-dessus sont abrogés.

S. Exc. M. le Commandeur Dugué de Mac Car-
 thy, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipo-
 tentiaire de S. A. S. M^{te} le Prince Souverain de
 Monaco, a eu l'honneur d'être reçu en audience
 solennelle jeudi dernier, 9 juin, par S. M. le Roi
 d'Italie.

M. le Marquis Borea d'Olmo, Maître des céré-
 monies, est allé chercher le Ministre, à son hôtel,
 et l'a conduit au Palais du Quirinal dans une voi-
 ture de gala à la livrée royale.

A son arrivée au Palais, les honneurs militaires
 habituels ont été rendus au chef de la Légation
 Monégasque. M. le Comte Gianotti, Préfet du
 Palais, Grand maître des cérémonies, l'attendait
 au haut du grand escalier d'honneur, et lui a
 présenté, dans le salon des Aides de Camp, les
 officiers de la Maison militaire de Sa Majesté.

En entrant dans la salle du Trône, M. de Mac
 Carthy, après avoir salué Sa Majesté, s'est avancé
 et a présenté ses lettres de créance en ajoutant :
 « L'exiguité du territoire sur lequel Il règne
 « n'empêche pas mon Auguste Maître de jouir
 « de l'amitié des plus puissants Souverains. Les
 « sentiments bienveillants de Votre Majesté me
 « sont déjà trop connus pour que je ne sois
 « pas assuré de pouvoir compter parmi eux Sa
 « Majesté le Roi d'Italie. »

Le Roi a bien voulu répondre « qu'il en est
 « ainsi ; qu'Il est heureux de voir le Prince Albert
 « resserrer les rapports des deux pays par une
 « représentation effective, qu'Il porte, de longue
 « date, une affection véritable, partagée par la
 « Reine, à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse,
 « dont Sa nièce Lœtitia est l'amie, et qu'Il est
 « enchanté de voir Son fils, naturellement attiré
 « vers le Prince, qui marche si résolument à la
 « tête de tout ce qui est progrès ». En terminant,
 Sa Majesté a chargé le Ministre de transmettre à
 Leurs Altesses Sérénissimes l'expression de « Ses
 sentiments personnels » et l'a laissé sous le charme
 de Son gracieux accueil.

Après l'audience royale, M. le Comte Gianotti a
 présenté au nouvel Envoyé Extraordinaire, le
 personnel de la Maison civile du Roi. Puis M. de
 Mac Carthy a été reconduit à son hôtel par M. le
 Marquis Borea d'Olmo.

Le Roi et le Préfet du Palais portaient les insi-
 gnes de l'Ordre de Saint-Charles.

PARTIE NON OFFICIELLE

Bulletin hebdomadaire

La séance d'hier, à la Chambre des Députés, était attendue comme une grande « première » parisienne. On savait que M. Deschanel prononcerait un important discours en prenant définitivement possession du fauteuil présidentiel qui fut si longtemps l'apanage du très austère, mais un peu trop radical M. Henri Brisson. On savait encore que la coalition des anti-ministériels interpellait le gouvernement et lui livrerait un premier assaut. On savait enfin que M. Méline, avec son habileté, son sang-froid et son talent habituels, se défendrait énergiquement et était homme à repousser vaillamment toutes les attaques.

La journée a tenu tout ce qu'elle promettait, et malgré que le résultat final ne nous soit pas connu, puisque la suite du débat a été remis à la séance suivante, il faut reconnaître que cette journée parlementaire a été en tous points une des plus intéressantes et des plus sérieuses qui ait eu lieu depuis longtemps au Palais-Bourbon.

M. Deschanel a prononcé un excellent discours, tout à la fois d'une tenue littéraire, d'une finesse politique et d'une honnêteté patriotique qui placent le nouveau Président de la Chambre au premier plan des parlementaires de ce temps.

MM. Millerand et Bourgeois ont attaqué la politique du cabinet avec fougue et éloquence, mais sans se départir des règles de la courtoisie dont on devrait toujours avoir souci en une assemblée nationale.

M. Méline enfin s'est surpassé, et nul doute que, si le vote eût été immédiat, la victoire du gouvernement n'eût été assurée par une majorité d'une vingtaine de voix.

Mais cette victoire — à moins d'événements imprévus quoique toujours possibles sous le régime parlementaire — n'est que retardée, et tout fait prévoir, après cette première séance, que la Chambre actuelle conservera au ministère la confiance que sa sagesse et sa droiture lui méritent.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Prince a donné son concours au lancer international de ballons-sonde qui s'est effectué le 8 de ce mois simultanément à Berlin, Vienne, Saint-Petersbourg, Rome, Munich, Bruxelles, Strasbourg, Cracovie et Paris. Son Altesse Sérénissime s'était chargé de celui de Paris, qui a eu lieu dans l'enceinte des gazomètres de la Villette, vers 9 heures du matin.

Ces expériences nouvelles, d'un grand intérêt scientifique, ont pour but d'étudier les conditions de l'atmosphère à des hauteurs que ne peuvent atteindre des ballons montés. Elles sont faites avec des ballons très légers et qui emportent divers instruments enregistreurs dont les indications s'inscrivent automatiquement pendant toute la durée du voyage.

LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse Charles-Théodore en Bavière, et les trois Princesses, leurs filles, assistaient, avec le Prince, à cette séance intéressante, au milieu de diverses personnalités du monde scientifique.

LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse Charles-Théodore en Bavière et leurs filles, la Princesse Sophie, la Princesse Elisabeth et la Princesse Marie-Gabrielle, ont quitté Paris samedi dernier pour Stuttgart.

Les membres de la Société des Régates ont procédé, dimanche dernier, au vote annuel pour le renouvellement du Comité et des Censeurs de la Société.

Au premier tour de scrutin ont été réélus membres du Comité: MM. le Cher J. Marquet, A. de Millo, Commandant A. Gastaldi, Louis Ajani, comte Léon de Sigaldi, François Médecin, Jean Marquet, Joseph Bœuf, Michel Gastaud et Louis Nigio. Un second tour de scrutin, qui aura lieu ultérieurement, est nécessaire pour l'élection de deux autres membres du Comité. Ont été réélus Censeurs: MM. Jean Sangeorges, Auguste Cioco et Félix Gindre.

Jeudi dernier, a eu lieu la grande procession de la Fête-Dieu à Monaco. Selon l'usage, S. Exc. M. le Gouverneur Général, suivi de toutes les autorités civiles et militaires, en grand uniforme, assistait à cette belle cérémonie religieuse qui a été favorisée par un temps magnifique.

La procession de la paroisse Sainte-Dévote a parcouru dimanche les principales rues de la Condamine. Enfin, dimanche prochain, la même cérémonie sera célébrée dans les quartiers de Monte Carlo et des Moulins, par le clergé de la paroisse Saint-Charles.

Le premier concert donné avec le concours des chœurs du théâtre, sur les terrasses de Monte Carlo, avait attiré, dimanche soir, une affluence considérable d'auditeurs. Le coup d'œil était charmant, et chacun se félicitait de l'excellente organisation de ces exquises soirées artistiques en plein air. Sur une coquette estrade placée sur le côté du kiosque de la musique qui fait face à la grande terrasse, ont prit place les choristes,

M. Louis Vialet, l'habile sous-chef d'orchestre du Casino, a dirigé du haut d'un pupitre élevé les masses chorales et instrumentales dont l'ensemble a produit un très grand effet. On a vivement applaudi les divers morceaux du concert, et la valse chantée des *Mille et une Nuits* a dû être bissée aux acclamations de la foule.

Dimanche soir, vers 5 heures, un phaéton dans lequel se trouvaient deux personnes, descendait l'avenue de la Condamine, quand tout à coup les chevaux, effrayés par le passage du tramway, firent un brusque écart et partirent à une allure rapide. Le cocher Jacques Oberto voulut les retenir, mais, sous ses efforts, les guides se brisèrent et, à ce moment, le danger eût été grand, si M. Tiraboschi (Charles-Frédéric-Celesto), loueur de voitures à la Condamine, qui se trouvait dans le phaéton, n'avait lestement sauté à terre et bondi à la tête des chevaux qu'il parvint heureusement à arrêter, après avoir été traîné pendant une vingtaine de mètres. M. Tiraboschi mérite d'autant plus les félicitations qui lui ont été adressées par toutes les personnes présentes, qu'à ce moment, la procession de la paroisse de Sainte-Dévote passait au bas de l'avenue de la Condamine et que si les chevaux n'avaient été arrêtés à temps, l'accident eût pu avoir de terribles conséquences.

Dans son audience du 6 juin, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Valauri Joseph, né à Turin le 27 octobre 1878, ferblantier, demeurant à la Turbie (quartier Saint-Antoine), à 24 heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Un drame sanglant qui aura son dénouement devant le Tribunal Supérieur jugeant au criminel, a profondément ému, ces jours derniers, l'honnête et tranquille population monégasque. Le nommé Marius Sacrepe, âgé de 32 ans, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), a tué d'un coup de lame de ciseau, porté à la poitrine, la nommée Stéphanie Tonello, âgée de 21 ans, dont la famille, originaire d'Italie, habite au quartier Bon-Voyage, non loin du territoire de la Principauté. La malheureuse victime avait été la maîtresse de Sacrepe, et c'est à la suite d'une scène au cours de laquelle celui-ci lui demandait vainement de reprendre leurs anciennes relations, qu'elle a été mortellement frappée dans la chambre qu'elle occupait à Monte Carlo, dans la maison Gastaldi. Attirés par les cris d'une compagne de la victime, qui a été témoin du crime, les voisins ont empêché le meurtrier de fuir et l'ont remis entre les mains de M. Codur, commissaire de police de Monte Carlo, qui, aussitôt prévenu, s'est empressé d'accourir. Sacrepe a été écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition du Parquet et de M. le juge d'instruction Messié.

Depuis dimanche, toutes les voitures des tramways allant de la gare de Monaco à Saint-Roman, passent par la place du Casino. La voie précédemment suivie, derrière l'hôtel de Paris, entre la station de la Poste et celle des Beaux-Arts, ne sera plus utilisée qu'exceptionnellement, au cas où une fête empêcherait la circulation sur la place du Casino.

SUR LE LITTORAL

Nous avons appris avec regret la mort à Nice de M^{me} Chabal-Dussurgey, femme de M. Chabal-Dussurgey, le peintre distingué, ancien directeur de l'Ecole nationale des Arts décoratifs de Nice.

On annonce le prochain mariage à Paris de M^{lle} Marie Lechiari, sœur de M^{me} la Duchesse de Saint-Dietro de Maio, bien connue dans la haute société niçoise, avec M. Henri Hammil.

Le banquet annuel du Club Nautique de Nice aura lieu dimanche prochain au Cap-Martin.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice a tenu sa dernière réunion sous la présidence de M. Brun, secrétaire perpétuel. Au cours de cette séance, M. Corinaldi a donné lecture de la suite de ses *Vieux Souvenirs de Nice*, dans lesquels il traite de la construction de la nouvelle terrasse qui eut lieu de 1848 à 1851, et décrit le quartier de la Buffa tel qu'il était en 1834.

A L'ÉTRANGER

Une représentation très brillante a été donnée samedi à Paris, au théâtre de la Gaîté, en faveur des blessés espagnols. Tous les artistes parisiens en renom ont prêté leur concours à cette belle soirée dont la recette a été superbe.

LL. AA. RR. le prince et la princesse de Naples font en ce moment, à bord de leur yacht, une croisière sur les côtes de la Norvège. Ils ont visité un grand nombre de fjords et ont assisté à une pêche à la morue qui avait été organisée en leur honneur.

Dans les premiers jours de leur arrivée à Christiania, le Prince et la princesse avaient réussi à conserver le plus strict incognito.

Le couple royal séjournera une quinzaine de jours dans ces régions polaires qui, à cette époque de l'année, présentent un si vif intérêt.

Lettre d'Allemagne

Berlin, 12 juin

Quelques jours nous séparent à peine du scrutin pour le renouvellement du Reichstag. La campagne électorale aura été très ardente, encore qu'elle ait été très calme à la surface; la lutte, à la dernière heure, paraît devoir être très serrée.

Le dernier incident de la campagne préparatoire, et qui suscite en ce moment une assez vive polémique dans la presse, est une lettre du comte de Posadowsky « à un homme politique notable sur la tactique électorale ». Cette manifestation du sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur n'a pas laissé de surprendre un peu. On se demande si sa lettre, qui était évidemment conçue en vue de la publicité, n'est pas un manifeste du gouvernement qui, pour une raison ou une autre, n'aura pas voulu s'adresser directement au corps électoral.

Dans cette lettre, M. de Posadowsky développe longuement cette thèse qu'il est du devoir de tout bon Allemand de voter pour les partis conservateurs contre les partis subversifs et particulièrement contre le parti socialiste. Il explique qu'il donne ce conseil en réponse à une série de questions qui lui ont été posées par un homme politique notable. Mais on n'en croit rien. Sa lettre est tout simplement un mot d'ordre gouvernemental, encore qu'il soit douteux que tous les collègues de M. de Posadowsky partagent absolument sa manière de voir. On est plutôt porté à croire que la lettre du sous-secrétaire d'Etat est l'expression des sentiments du chancelier ou de quelque haut personnage.

S'il en est ainsi, il est vraiment regrettable que M. de Posadowsky n'ait pas jugé à propos de tracer le programme qu'il propose au futur Reichstag de suivre.

Il en résulte que sa lettre est fort mal accueillie. La *Gazette de Cologne* et la *National Zeitung* regrettent que le comte de Posadowsky et son inspirateur, le chancelier ou un autre, n'aient pas désavoué les visées ultra-protctionnistes des hobereaux agrariens. Les conseils du comte de Posadowsky sont tellement vagues, que leur efficacité sera nulle en tout cas. La *Gazette de Voss* appelle la lettre

une « manifestation sur commande », d'ailleurs superflue, les partis conservateurs n'en ayant pas besoin et les autres ayant le siège fait.

L'émotion causée par cette lettre a motivé finalement une note officieuse par laquelle le gouvernement a déclaré qu'il n'admettra jamais de revendications extrêmes.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La télégraphie sans fils. — La *Wireless Telegraph Co* a inauguré en novembre dernier une station d'expérience à Bournemouth (Angleterre), pour correspondre avec une autre station installée aux *Needles*, à la pointe occidentale de l'île de Wight. La distance entre ces deux stations est de 23 kilomètres et les messages sont échangés avec facilité d'une façon tout à fait courante.

Nous empruntons à *Electrical Review* les renseignements qui suivent, sur l'installation de ces stations. A Bournemouth, les appareils sont placés dans une maison faisant face à la mer. Vis-à-vis cette maison se trouve un poteau de 35 mètres de haut, au sommet duquel est suspendu soit un fil de cuivre isolé, soit un réseau de fils d'environ 0^m20 de large. Les précautions sont prises pour éviter tout contact du fil ou du réseau de fils avec le poteau, l'extrémité du conducteur pénètre dans la salle où se trouvent les appareils. L'installation dans cette salle est des plus simples : une petite table près de la fenêtre porte une bobine d'induction de 0^m, 25 et un manipulateur Morse constituant l'appareil transmetteur. Auprès se trouve une boîte en métal d'environ 0^m,75 de longueur contenant l'appareil récepteur, le cohéreur, un relai et le frappeur automatique; un imprimeur Morse ordinaire et quelques éléments placés sous la table complètent l'installation.

La bobine d'induction est actionnée par une petite batterie d'accumulateurs; les étincelles passent entre deux petites boules en laiton d'environ 0^m,020 de diamètre, distantes de 0^m025; l'une de ces boules est reliée au fil vertical, l'autre mise à la terre.

Pour l'appareil récepteur, le cohéreur a environ 0^m,037 de long et 0^m,0025 de diamètre; il met en action un élément actionnant un relai qui établit lui-même (ou rompt) le courant entre une batterie de 12 éléments et un appareil Morse qui imprime le message.

Aux *Needles* l'installation est analogue.

La transmission s'effectue aisément, mais d'une façon un peu lente, semble-t-il, puisque la vitesse moyenne de transmission ne dépasserait guère 12 mots à la minute. Il est vrai qu'on s'est plutôt attaché jusqu'ici à la sûreté des transmissions qu'à leur rapidité.

Quoi qu'il en soit, le système est en usage entre Bournemouth et l'île de Wight depuis plusieurs mois, et les variations du temps n'ont eu aucune action sérieuse sur les signaux; le temps brumeux et les temps de tempête paraissent toutefois plus favorables. On a, du reste, obtenu également de bons résultats pour l'échange de signaux — par les plus mauvais temps — avec un navire au large, en se servant d'un poteau de 15 mètres, dressé sur un remorqueur à vapeur.

La Compagnie a décidé d'installer une nouvelle station à Swanage, à 30 kilomètres de l'île de Wight; il est également question d'établir une communication avec Cherbourg, mais là il s'agit d'une distance d'une centaine de kilomètres et les résultats sont moins sûrs.

LETTRES ET ARTS

Gerolamo Rovetta. — On ne connaissait guère en France Gerolamo Rovetta, avant que M. Paul Bourget eût signalé, en sa préface du *Pays de Cocagne*, la notoriété considérable dont jouit cet écrivain dans son pays. Serao, Fogazzaro, d'Annunzio, — voilà les signatures devenues familières au lecteur français. Mais le nom de Rovetta était à peu près ignoré.

M. Jean Le Pelletier a donc entrepris de nous faire connaître Rovetta, et il vient de publier, dans la *Revue du Palais*, la traduction d'un des derniers ouvrages du jeune maître italien, *l'Illustre Matteo*, qui y a été très remarqué.

C'est un singulier cas que celui de ce jeune homme, oisif, et « viveur », dont une crise de jalousie, de dépit amoureux, fit un écrivain...

Gerolamo Rovetta était né à Brescia d'une ancienne et riche famille de fabricants de soie, et sa première jeunesse s'était déroulée à Vérone, où ses duels, ses aventures galantes, son train de vie faisaient tapage, et même scandalisaient fort, à ce qu'on dit, les bonnes gens. Rovetta avait vingt ans à peine (il y a une vingtaine d'années de cela!) quand un soir, au théâtre, une femme qu'il courtisait, — agacée, ou amusée de l'entendre critiquer rageusement l'œuvre d'un débutant, qu'on disait aimé d'elle, — jeta à Rovetta ce défi : « Faites-en donc autant ? »

Rovetta se mit au travail, et de cette gageure naquit la première œuvre du jeune homme, *l'Oiseau s'envole*, une comédie dont le succès fut très vif, et répandit dans toute l'Italie le nom de l'auteur.

A partir de ce moment, Rovetta « se range » et il continue d'écrire. Il donne d'autres pièces, *les Hommes pratiques*, *Criminelle*, *la Comtesse Maria*, qui achèvent d'établir sa réputation, révèlent un observateur de la vie très informé, un analyste éloquent et fin. En 1886, il s'essaye dans le roman, et sa *Mater Dolorosa* monte à douze éditions, ce qui est une grosse affaire en Italie, puis viennent *les Petits tyrans domestiques*, un volume de nouvelles : *Ninnoli et Baby*, *les Larmes du prochain*, et en 1891, *la Bagarre*, qui est devenue, en traduction française, cet « illustre Matteo » que M. Jean Le Pelletier publie aujourd'hui.

En ces dernières années, Rovetta a mené, de front, le théâtre et le roman, et, dans ces deux genres, son autorité n'a cessé de grandir. Il a composé des drames historiques et sociaux dont les traductions ont été applaudies sur les scènes de Vienne et de Berlin; et, naguère, le grand prix d'un concours, institué par l'Etat, entre les auteurs dramatiques d'Italie, était décerné à deux de ses pièces, *le Déshonneur* et *la Réalité*.

Son dernier ouvrage, tout récent, *l'Idole*, est une étude de mœurs artistes, un roman en dialogues, traité dans la manière où, en France, Lavedan, Donnay, Hermand ont excellé. Le succès en est considérable.

Gerolamo Rovetta est aujourd'hui retiré à Milan, où il vit en ermite, dans la solitude et le travail. Il doit se souvenir parfois avec reconnaissance de la jolie Véronaise qui, un soir, il y a vingt ans, le mit au défi d'écrire.

Variétés Monégasques

LA SALLE DES CONQUÊTES

et la collection de portraits de la cour de France
AU PALAIS DE MONACO

Suite. — Voir les numéros 2079, 2080, 2081 et 2082

Cette digression nous a entraîné loin du Prince Antoine et de ses démarches pour obtenir une reproduction des portraits du Roi et de la Reine. L'étonnement un peu dédaigneux avec lequel il avait appris les succès et la vogue de Van Loo firent place à un extrême désir de posséder la reproduction de tableaux qui avaient consacré la renommée de son ancien protégé.

La copie proposée, même retouchée par le maître lui-même, était bien modeste dans les proportions réduites où elle devait être exécutée; mais Bernardoni suivait, sans en avoir prévenu son ancien maître, la réalisation d'un projet qui devait être pour le prince, en même temps que l'accomplissement de son désir, une satisfaction d'un ordre plus élevé.

Le prince Antoine avait depuis de longues années entretenu les plus étroites relations avec Fleury, évêque de Fréjus. Ces relations dataient de l'époque où le prélat disgracié avait été relégué dans son diocèse. Les seuls voyages que le prince ait effectués depuis sa rentrée à Monaco en 1702 avaient eu pour but des visites à son voisin. Cette intimité s'était continuée depuis que, revenu en faveur par le choix du duc du Maine, Fleury était rentré à la cour pour diriger l'éducation du jeune roi; elles avaient persévéré lorsque le précepteur était devenu ministre dirigeant. Bernardoni avait occasion de solliciter fréquemment Fleury pour les affaires de son maître; il eut l'idée d'une démarche dont le succès devait être pour le prince une agréable surprise.

« J'ay fait une autre affaire à Versailles, » écrivait l'auditeur le 24 mai 1726, « qui ne luy déplaira certainement pas, parce qu'elle luy épargnera d'un coup de « filet cinq cents livres. Il fallait en donner autant pour « les portraits du Roy et de la Reyne, et il m'est passé « par la tête de proposer à M. de Fréjus de porter Leurs « Majestés à en faire présent à Votre Altesse, et j'y ay « réussi. J'ay dit à ce prélat, qui connoit autant que « personne l'attachement inviolable qu'Elle a pour la « France, qu'Elle seroit très flattée de recevoir ce don « de la main de leurs personnes royales comme une « marque de leur bonté pour Elle. Comme je m'aperçus « que M. de Fréjus sourioit à ma proposition, je luy « dis : — Je vous demande, Monseigneur, peut-être « une extravagance; mais, dans ce cas, faites semblant « que je ne vous ay rien dit, parce qu'elle vient tout « entière de moy, et mon maître ne m'en a nullement « chargé. Un peu d'argent, ajoutai-je, le rendra posses- « seur de ces deux portraits; mais son cœur n'y trou- « vera pas les mêmes charmes en les voyant que, s'il

« pouvoit avouer que le Roy et la Reyne luy en ont « fait présent. — Notre aimable prélat me fit l'honneur « de me répartir que ma proposition étoit si peu déplai- « cée qu'il s'en chargeoit volontiers et qu'il croyoit « même pouvoir m'assurer du bon succès de sa négocia- « tion. — Je ne doute pas que V. A. ne l'en remercie, « aussy bien que de la part qu'il m'a témoigné prendre « à son affliction par rapport à l'état de la santé de la « princesse de Chabeuil. »

Bernardoni fait ici allusion à l'état désespéré de la troisième fille du prince qui allait bientôt après succomber.

Rien ne pouvait être plus sensible au prince Antoine que cette grâce, il s'en réjouit dans sa lettre du 4 juin :

« L'affaire que vous avez faite à Versailles, bien loin « de me déplaire est toute des plus flatteuses pour moi. « M. de Fréjus a pu obtenir du Roy et de la Reyne que « Leurs Majestés m'honoreroient du don de leurs por- « traits. Ce mouvement de bonté et de distinction sera « gravé dans mon cœur, ainsi que sur ces mêmes por- « traits, pour témoigner à l'avenir ma respectueuse « reconnaissance.

« Vous croyez bien que je ne manquerai pas de « remercier comme il faut notre adorable et trop obli- « geant prélat des soins officieux qu'il a bien voulu me « rendre en cette occasion, tout comme vous y avez « votre part de vous être avisé d'en faire la proposition « ingénieuse à M. de Fréjus. »

Aux remerciements du prince le premier ministre Fleury répondait le 17 juin :

« Je suis ravi d'avoir pu contribuer à quelque chose « qui vous soit agréable en vous procurant les portraits « du Roy et de la Reyne; comme il faut du temps pour « les finir, vous ne pourrez les recevoir aussi tost que « je le désirerois, mais j'en ferai presser l'exécution « autant qu'il me sera possible afin de ne rien omettre « de ce qui est en moy, pour vous bien convaincre des « sentiments d'attachement et de respects, etc. »

Fleury avait raison de mettre en garde son ancien ami contre ses impatiences; rien n'était plus difficile que de faire aboutir un présent du genre de celui dont le prince Antoine venait d'être favorisé. Il fallait mettre en mouvement l'administration la plus méthodiquement constituée de la maison du Roi. Les commandes aux artistes dépendaient de la surintendance des Bâtimens dont le duc d'Antin était alors investi; après avoir obtenu la grâce de la part du Roi, il fallait encore solliciter de ce côté. Près d'une année après la concession l'affaire était à peine engagée, et Fleury, qui dans l'intervalle venait de recevoir le chapeau de cardinal, dut intervenir auprès du duc d'Antin. Bernardoni montre par sa lettre du 4 avril 1727, les ressorts qu'il dut faire jouer pour amener ce résultat :

« M. le cardinal de Fleury a chargé M. le duc d'Antin « de faire travailler aux portraits du Roy et de la Reyne « promis à V. A. J'ay eu l'honneur de le voir à cet égard « et il m'assura qu'il me feroit délivrer l'un et l'autre « incessamment. Le valet de chambre de M. le cardinal « saisit fort à propos le temps que M. le duc d'Antin « dinoit avec S. E. pour la faire souvenir de ces deux « portraits et l'ordre en fut donné sur le champ. »

« Je suis bien aise, » répondait le prince le 15 avril, « que M. le cardinal ayt chargé mon ancien ami, M. le « duc d'Antin, de faire travailler aux portraits du Roy et « de la Reyne qui m'ont esté promis; je l'en sollicite « aujourd'hui par la lettre cy jointe, que vous lui ren- « drez vous même et userez de cette occasion pour le « prier du don de toutes les gravures qui ont été faites « des tableaux du Roy. »

En changeant de face, l'affaire ne faisait qu'entrer dans un nouvel ordre d'atermoiments qui désespèrent le prince. Sa lettre à d'Antin était restée sans réponse; l'été passa, dans cette attente; le duc était inabordable à Petitbourg; on annonçait un voyage qu'il devait faire à Bellegarde; Antoine finit par renouveler sa lettre du mois d'avril; la réponse fut une déconvenue nouvelle: Il écrivait le 5 septembre à Bernardoni :

« J'avois répété le 5 du mois passé à M. le duc d'An- « tin la même lettre qui vous fut adressée pour lui le « 15 avril dernier, pour laquelle je le priois de vouloir « se souvenir qu'il avoit eu la bonté de se charger de

« presser l'expédition des portraits du Roy et de la
 « Reyne, dont Leurs Majestés ont daigné me faire le
 « précieux don, et de me procurer, si cela lui étoit pos-
 « sible le livre des estampes des tableaux du Roy. Sur
 « quoi il me mande, par sa réponse du 22 aoust, que cela
 « regarde M. l'abbé Bignon, comme ayant la bibliothè-
 « que du Roy. C'est à vous d'exciter quelqu'un de ses
 « amis pour lui en faire la demande de ma part ; mais
 « que dirés vous que M. le duc d'Antin ne me dit pas
 « un seul mot traitant les portraits, après m'avoir mandé
 « vous même qu'il s'étoit fait un plaisir de s'en charger
 « au dîner qu'il fit chez M. le cardinal. Tachés de lui en
 « retracer le souvenir, n'ayant rien tant à cœur que
 « d'être honoré de ces portraits. »

(A suivre)

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DE RÉPARATIONS

à exécuter à la

CASERNE DES GARDES

Adjudication le 23 Juin 1898

MONTANT DES TRAVAUX A ADJUGER

1 ^{er} lot	Maçonnerie	fr. 3,519,88
	Menuiserie	95,32
2 ^e lot	Serrurerie	104,15
	Zinguerie	107,70
3 ^e lot	Peinture et vitrerie...	2,218,10
4 ^e lot	Literie	748,18

Le public est prévenu que, conformément aux
 Ordonnances Souveraines sur les Travaux Publics
 en date des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé le
 23 juin courant, à 10 heures du matin, dans une
 des salles de la Mairie, à l'adjudication des tra-
 vaux ci-dessus désignés.

Ceux qui désireront concourir à cette adjudi-
 cation pourront prendre connaissance, au bureau
 des Travaux Publics, des devis et cahier des
 charges concernant lesdits travaux.

Nul ne sera admis à soumissionner, s'il n'est
 déjà autorisé comme entrepreneur dans la Prin-
 cipauté.

Les clauses et conditions générales du 7 juin
 1858, régleront cette adjudication.

Monaco, le 8 juin 1898. Le Gouverneur Général,
 Olivier RITT.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 12 Juin 1898

NICE, vapeur	Vent-Debout, fr. c. Schaffino,	passagers.
CANNES, b.	Fortune, fr. c. Roux,	sable.
ID.	b. Ville de Marseille, fr. c. Bellone	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr. c. Arnaud,	id.
ID.	b. Reine des Anges, fr. c. Oreingo	id.
ID.	b. Indus fr. c. Tassis	id.
ID.	b. Monte-Carlo, fr. c. Ferrero,	id.
MARSEILLE, ch.-m.	Deux-Paulines, fr. c. Olivier,	briques.

Départs du 5 au 12 juin

NICE, vapeur	Vent-Debout, fr. c. Schaffino,	sur lest.
id.	b. g. Conception fr. c. Simon Pietri,	id.
CANNES, b.	Fortune, fr. c. Roux.	id.
ID.	b. Indus, fr. c. Tassis	id.
ID.	b. Monte Carlo, fr. c. Ferrero	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet	id.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
 39, rue Grimaldi, 39

Aux termes d'un contrat passé devant M^e BLANC,
 notaire à Monaco, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-
 dix-huit, monsieur Charles GASTAUD, employé au casino
 et madame Marie GASTAUD son épouse, demeurant
 ensemble à Monte Carlo, ont cédé à M. Louis SERRA,
 restaurateur, demeurant à Monte Carlo, leur fonds de
 commerce de buvette et restaurant qu'ils exploitaient
 sous le nom de *Comptoir Parisien*, à Monte Carlo,
 boulevard des Moulins, Maison Antoine Médecin dite
 Villa Robinson.

Prière aux créanciers, s'il en existe, de se faire con-
 naître dans la huitaine, en l'étude de M^e BLANC, notaire.

A. BLANC.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
 2, rue du Tribunal, 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e L. VALENTIN,
 notaire à Monaco, le onze février mil huit cent quatre-
 vingt-dix-sept, monsieur Jean-Baptiste-Thérésius
 GIAUME, marchand boucher, et madame Alexandrine
 VITAL, son épouse, demeurant à Monaco, ont acquis de :
 monsieur François-Edmond-Eugène BLANC, propriétaire,
 député, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à
 Paris, et 2^e monsieur Constantin-Vincent prince RAD-
 ZIWILL, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-
 Sophie BLANC, princesse RADZIWILL, son épouse, demeu-
 rant ensemble à Paris, une parcelle de terrain, située à
 Monaco, quartier de Monte Carlo, d'une superficie de
 sept cent soixante-dix mètres carrés, faisant partie du
 n^o 300 de la section D du cadastre, détachée d'une pro-
 priété dite Carnier inférieur, pour tenir : au levant, à
 l'avenue Saint-Charles ; au midi, au boulevard du nord ;
 au couchant, au surplus de la propriété des vendeurs, et
 au nord-est à un escalier.

Moyennant le prix principal de cent quinze mille
 cinq cents francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des
 hypothèques de Monaco, le neuf juin mil huit cent qua-
 tre-vingt-dix-sept, volume 59, numéro 3, a été déposée
 au Greffe du Tribunal Supérieur, le six juin mil huit
 cent quatre-vingt-dix-huit.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit
 de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour
 cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces
 inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine
 d'être déchues de tout droit sur cet immeuble.

Monaco, le 6 juin 1898.

Pour extrait,

Signé : L. VALENTIN.

FAILLITE MASSA

La vente des marchandises d'épicerie, comestibles,
 denrées coloniales, spiritueux, liqueurs, vins fins et
 ordinaires, en bouteilles et en fûts, matériel et mobilier
 dépendant de cette faillite, sera continuée *aujourd'hui*
mardi, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants,
 maison Jungmann, place de l'Eglise Saint-Charles, à
 Monte Carlo.

L'huissier : TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
 30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le samedi dix-huit juin 1898, à neuf heures du matin,
 sur la Place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le
 ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères
 publiques de divers objets mobiliers, consistant en :
 tableau, violon, samovar et plateaux en métal, néces-
 saire de voyage avec accessoires, service en porcelaine,
 tasses à café avec soucoupe en porcelaine, flambeaux,
 statuettes, soupière en métal etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Ch. TOBON.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)								
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
6	759.3	759.2	758.9	758.2	759.1	21.3	23.9	28.2	22.1	20.3	68	Calme	Beau	
7	759.3	759.2	759.1	758.8	758.9	21.2	23.8	27.0	21.2	20.1	71	id.	id.	
8	759.3	759.1	759.1	759.1	758.1	21.5	25.0	27.6	23.7	22.0	79	S E faible	Variable, pluie	
9	757.9	758.0	758.0	757.9	757.9	23.5	26.3	25.2	22.5	21.5	69	S E très fort	Couvert	
10	758.0	757.0	756.1	756.3	755.9	23.2	26.3	24.0	21.8	20.4	75	S E faible	Variable, pluie	
11	754.9	755.0	755.1	755.0	754.9	24.0	26.0	23.0	21.8	21.2	77	S O faible	id.	
12	756.0	756.9	757.0	757.0	756.9	23.0	26.0	29.8	24.0	22.5	63	id.	Beau	
DATES						6	7	8	9	10	11	12		
TEMPÉRATURES						28.2	27.2	27.7	26.4	29.6	28.2	30.2	Pluie tombée: 3 ^{mm} 4	
EXTREMES						19.7	18.7	20.0	21.0	20.0	19.9	20.1		

ASTHME OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Reconnu par les Célébrités médicales.
 Soulagement immédiat
 GUÉRISON par les
CIGARES GICQUEL
 Même résultat avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme im-
 médiat les accès. 3 fr. la boîte. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delaroché, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898

GRAND BAZAR
 MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
 SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
 PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
 OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
 ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
 LINGERIE, RUBANS, MERGERIE, DENTELLES
 OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
 ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

M^{me} Antoinette MASINO

SAGE-FEMME DE 1^{re} CLASSE

3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1^{er}

CONDAMINE

— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tous faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes **Cyclistes** —
 Maillots et Bas — **Robes de Chambre** et **Coin de**
feu — Vêtements **Imperméables** — **Habits** —
Redingotes — **Gilets** et **Pantalons drap noir** —
Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

* Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO